

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux et le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cruis, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22/09/2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Félix MOROSO, Maire. Il ouvre la séance à 20h20. Le quorum est atteint.

Etaient présents :		
M. Félix MOROSO M. Alain BESSAC M. Jean-Pierre CHABUS	M. Dominique COQUELET M. Stéphane DERRIVES M. Sébastien D'URSO Mme. Patricia GAMBA	M. Aimé JOURDAN Mme. Monique QUER Mme. Carmen TRAMBAUD
Absents excusés ayant donné pouvoir :		Absents :
M. Robin CHAMBOST à M. Stéphane DERRIVES Mme. Joëlle CHAZOT à M. Aimé JOURDAN M. Didier ÉGÉA à M. Félix MOROSO Mme. Corinne KÜMMER à M. Jean-Pierre CHABUS Mme. Pauline MOROSO à Mme. Monique QUER		
• Membres en exercice : 15	• Membres présents : 10	• Membres votants : 15

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT ; Monsieur Alain BESSAC a été désigné à l'unanimité et a accepté de remplir ces fonctions.

Délibération n° 22-2022

Exonération exceptionnelle de paiement de loyers accordée à la Mme Anne LIKAJ

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le bail commercial conclu entre la commune et Mme Anne LIKAJ pour l'installation de son commerce « Tabac-Presse-Épicerie » prévoyait un loyer payable à terme échu et pour la première fois le 30 mars 2022.

Considérant les différents désagréments qui ont ponctué le déménagement intra communal de cette activité, Monsieur le Maire propose de soutenir ce commerce de proximité par une exonération exceptionnelle de paiement de loyers de 8 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2022.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Approuve la décision d'exonération de 8 mois de loyers à Mme Anne LIKAJ ;
- Dit que ce loyer payable à terme échu sera versé pour la première fois le 30 novembre 2022.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Félix MOROSO



